

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°89-2021-202

PUBLIÉ LE 9 JUILLET 2021

# Sommaire

## **Direction départementale des finances publiques de l'Yonne /**

89-2021-07-09-00001 - Fermetures des Services de Publicité Foncière de l'Yonne (1 page)

Page 3

Direction départementale des finances  
publiques de l'Yonne

89-2021-07-09-00001

Fermetures des Services de Publicité Foncière de  
l'Yonne

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'YONNE.**

**Arrêté relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public  
des services de la direction départementale des finances publiques de l'Yonne**

**La directrice départementale des finances publiques de l'Yonne**

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral PRE/SAPPIE/BCAAT/2021/0009 du 27/01/2021 portant délégation de signature en matière d'ouverture ou de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de l'Yonne ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Les services de publicité foncière des villes d'Auxerre (SPF-E et 2ème bureau), de Joigny et de Sens seront fermés à titre exceptionnel le 16 juillet 2021,

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait à Auxerre le 9 juillet 2021

Par délégation du Préfet,  
La directrice départementale des finances publiques de l'Yonne

  
Dominique GONTARD